

PRÉPARER LE CANADA AU MONDE NUMÉRIQUE

Comité consultatif sur l'autoroute de l'information



PHASE II

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le 23 avril 1997

COMITÉ D'ORIENTATION SUR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET LA CRÉATION D'EMPLOIS

Question d'intérêt public

«Afin de stimuler la création d'emplois et la croissance, quelles sont les mesures nécessaires visant à assurer que les Canadiens et les Canadiennes puissent exploiter le potentiel de l'autoroute de l'information dans les domaines tels que le commerce électronique, l'apprentissage continu et la télémédecine? Comment pouvons-nous encourager l'industrie canadienne à développer de nouveaux produits et services?»

Études de base, Rapports

- *L'emploi dans l'économie fondée sur le savoir : La technologie de l'information et ses incidences sur l'emploi*, Conference Board du Canada.
- *Vers une inforoute santé canadienne : Vision, possibilités et mesures à prendre*, CANARIE Inc.
- *L'emploi et la croissance dans l'économie fondée sur le savoir*, Secrétariat du Comité consultatif sur l'autoroute de l'information (CCAI).
- *Les PME, Internet et le commerce électronique*, Secrétariat du CCAI et Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.
- *L'état et l'évolution de l'infrastructure de l'information au Canada*, Max E. Melnyk.

Membres du Comité d'orientation

Mamoru (Mo) Watanabe (président)
Mary Dykstra Lynch
Brian Hewat
Douglas Holtby
Terry Matthews
Guy Savard

Michael Allen
E.F. (Ed) Prior
Leo Lax

Fonctionnaires

Richard Simpson, Secrétariat du CCAI
Geoffrey Oliver, Secrétariat du CCAI
Dez Rayzak, Secrétariat du CCAI
Marc Lee, Industrie Canada

INFRASTRUCTURE DE L'INFORMATION

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

[Lors de sa réunion des 3 et 4 avril 1997, le Comité consultatif sur l'autoroute de l'information a approuvé les conclusions et les recommandations suivantes émanant des travaux du Comité d'orientation sur la croissance économique et la création d'emplois.]

Au tout début de ses délibérations, le Comité consultatif a convenu de l'importance primordiale de créer un environnement favorable à l'investissement du secteur privé dans l'infrastructure et l'innovation, et il a demandé au gouvernement d'établir une politique et un régime réglementaire cohérents fondés sur la concurrence et le choix du consommateur. En réponse à ce défi, le gouvernement a accumulé un nombre impressionnant de réalisations au cours des trois dernières années, en employant ses pouvoirs de réglementation et d'octroi de licences pour permettre l'introduction de nouvelles technologies et de nouveaux services ainsi que pour faciliter la concurrence et la convergence dans toute l'industrie de la technologie des communications et de l'information.

Le Comité consultatif appuie fermement les nombreuses initiatives gouvernementales tant sur le plan national que sur la scène internationale qui ont permis d'établir au Canada l'un des régimes réglementaires régissant l'infrastructure des plus progressifs et avant-gardistes au monde.

En dépit du progrès accompli jusqu'à maintenant, le gouvernement doit continuer à adapter ses politiques et son régime de réglementation à l'évolution rapide des progrès technologiques. **Afin de faciliter la convergence croissante des industries et des technologies, le gouvernement fédéral doit :** i) **assumer sa responsabilité de mettre en place les éléments du cadre de réglementation nécessaires à assurer une concurrence équitable et durable;** ii) **continuer à viser la «neutralité technologique» dans ses politiques et règlements touchant l'autoroute de l'information;** et iii) **faire en sorte que les politiques appuient pleinement l'intégration des technologies dans la mise en œuvre de solutions et d'applications sur le plan sectoriel, tels les services financiers, les soins de santé et l'éducation (Rec. 2.1).**

L'aménagement de l'infrastructure

Malgré les progrès rapides accomplis en matière de politiques et de réglementation régissant l'infrastructure, l'urgence d'agir, dont le Comité consultatif a fait état dans son rapport de 1995, demeure. La prise de conscience des autres pays quant au rôle fondamental de l'autoroute de l'information a fait qu'on a accordé une priorité croissante, à l'échelle internationale, à l'investissement dans l'infrastructure de l'information, et ce sur tous les plans et dans tous les secteurs. Des études comparatives internationales portant sur la modernisation du réseau, la mise au point des services, la croissance de la demande et la diffusion de la technologie montrent que nos principaux partenaires commerciaux en Amérique du Nord, en Europe et en Asie mettent en question la position historique du Canada comme chef de file dans le domaine des communications. **Selon le Comité consultatif, le gouvernement et le secteur privé doivent donc impérativement s'engager à aménager l'infrastructure de l'information de grande**

qualité et abordable qui est requise pour maintenir et renforcer la position du Canada dans l'économie mondiale de l'information (Rec. 2.2).

L'autoroute de l'information est l'infrastructure qui offre le plus de possibilités à l'économie du savoir. La disponibilité d'une infrastructure de l'information de haute qualité dans toutes les régions du Canada sera un facteur déterminant dans la compétitivité de l'industrie canadienne sur la scène nationale et internationale. Tel que souligné dans *Contact, Communauté, Contenu*, le Comité consultatif estime que le secteur privé au Canada doit prendre les devants dans l'aménagement de l'infrastructure et tirer parti des possibilités d'investissement qui s'offrent sur le marché de plus en plus concurrentiel d'aujourd'hui. **Des engagements envers l'avenir du Canada, sous forme d'investissements dans la modernisation des réseaux, la recherche-développement et le déploiement de la technologie à l'échelle de l'économie sont un élément clé pour que l'industrie canadienne soit compétitive sur le marché mondial. Selon le Comité consultatif, ces investissements doivent demeurer une priorité pour les secteurs public et privé (Rec. 2.3).**

L'Accord sur les télécommunications de base conclu par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en février 1997 dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (GATS) ne fait qu'accentuer les défis et les possibilités qu'offre l'industrie mondiale des communications d'aujourd'hui. En vertu de l'Accord sur les services de télécommunications, de nombreux pays ouvriront leurs marchés pour favoriser une concurrence accrue, et le Canada s'est lui-même engagé à achever la libéralisation de ses marchés intérieurs et internationaux. Le Comité consultatif estime que cet accord favorise, à de nombreux égards, l'aménagement d'une infrastructure mondiale de l'information bénéfique à tous les pays et il appuie pleinement l'offre canadienne et la manière dont les vues du secteur privé ont été sollicitées et exprimées dans l'énoncé de position déposé à Genève. Il tient notamment à signaler son appui concernant le règlement de la question de la propriété des entreprises de télécommunications possédant leurs propres installations. **Selon le Comité consultatif, l'exigence de propriété et de contrôle canadiens, fondement depuis de nombreuses années des politiques de télécommunications et de radiodiffusion du Canada, devrait demeurer une caractéristique primordiale de notre stratégie d'aménagement de l'autoroute de l'information (Rec. 2.4).**

La recherche-développement

La qualité de l'infrastructure de l'information du Canada dépendra à la longue de notre capacité d'innover. Dans *Contact, Communauté, Contenu*, le Comité consultatif a fait une série de 35 recommandations visant à renforcer les capacités du Canada dans le domaine de la recherche-développement. **Comme il l'a soutenu dans son rapport antérieur, le Comité persiste à croire qu'un environnement favorable à une concurrence durable demeure la condition indispensable à l'investissement dynamique du secteur privé dans la R-D (Rec. 2.5).**

La croissance phénoménale des réseaux informatiques, alimentée par Internet et le W3, a accentué la nécessité de concentrer les ressources de recherche dans le réseautage de pointe et les technologies à large bande. L'industrie canadienne jouit dans ce domaine d'atouts considérables sur lesquels les futurs efforts devraient faire fond. **Dans ses efforts visant à appuyer les sciences et la technologie, par des mesures directes et indirectes, le gouvernement fédéral**

devrait accorder la priorité à la recherche sur l'autoroute de l'information destinée à accroître la capacité, l'interfonctionnalité et l'interconnexion des réseaux à grande vitesse et des applications connexes (Rec. 2.6).

Aussi essentiel qu'il soit de créer l'environnement le plus favorable possible à la recherche et à l'innovation dans le secteur privé, il faut aussi assurer une étroite collaboration dans les efforts de recherche des secteurs public et privé. CANARIE demeure l'un des principaux instruments de coopération en recherche et en innovation concernant l'information. **Conformément à ses Propositions en vue d'un programme d'infrastructure de l'information qu'il a communiquées en décembre 1996, le Comité consultatif recommande que le gouvernement fédéral s'associe au secteur privé afin d'appuyer l'innovation dans le réseautage de pointe pour Internet en investissant dans CANARIE et autres initiatives comme CA*net II des montants accrus et à plus long terme (Rec. 2.7, Recommandation commune avec le Comité d'orientation sur l'Internet, Rec. 3.2).**

De plus, le Comité consultatif considère le raccordement des universités, des laboratoires de l'État et des établissements de recherche privés comme condition préalable à l'utilisation optimale des ressources canadiennes en science et en recherche. **Pour cette raison, le Comité appuie l'annonce d'investissements dans les sciences et la technologie que renfermait le budget de février 1997 et recommande que, dans ses efforts de soutien à l'innovation dans l'économie canadienne, le gouvernement fédéral accorde la priorité aux investissements dans le réseautage de pointe pour les établissements de recherche (Rec. 2.8, Recommandation commune avec le Comité d'orientation sur l'Internet, Rec. 3.3).**

Dans son rapport antérieur, le Comité consultatif a fermement appuyé le rôle continu en recherche des laboratoires de l'État, plus précisément celui du Centre de recherches sur les communications (CRC), et il a demandé que leurs efforts soient coordonnés avec les travaux de recherche menés dans le secteur privé et de faire en sorte que ces travaux soient complémentaires. **Le Comité consultatif recommande que, dans le contexte de sa planification stratégique, le CRC mette prioritairement ses efforts en recherche dans les domaines qui revêtent une importance critique en vue d'établir la position concurrentielle du secteur canadien de la technologie de pointe (Rec. 2.9). Le Comité consultatif recommande en outre que les compétences et l'expertise du CRC soient utilisées pour aviser le gouvernement en matière d'acquisition et de mise en œuvre de la technologie de l'information (Rec. 2.10).**

En outre, les gouvernements peuvent généralement jouer un rôle de catalyseur dynamique important dans l'aménagement de l'infrastructure canadienne de l'information au moyen d'investissements stratégiques qui accroissent la capacité des institutions publiques à tirer pleinement avantage de l'autoroute de l'information. Dans son document de décembre 1996 qui propose un programme appuyant l'infrastructure de l'information, le Comité consultatif a énuméré un certain nombre de domaines précis, dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la recherche et du développement communautaire, où l'injection de ressources du secteur public pourrait avantager l'aménagement de l'infrastructure canadienne de réseaux. Le Comité consultatif s'est réjoui de constater que le budget fédéral de février 1997 proposait plusieurs initiatives, notamment la création de la Fondation canadienne pour l'innovation, l'établissement

du Système canadien d'information sur la santé et l'élargissement du Programme d'accès communautaire, qui reprenaient ses propositions. **Le Comité consultatif encourage les gouvernements à continuer de considérer les investissements stratégiques et sélectifs dans l'infrastructure en tant que contributions indispensables à l'aménagement global de l'autoroute canadienne de l'information (Rec. 2.11).**

La normalisation

Dans le rapport intitulé *Contact, Communauté, Contenu : Le défi de l'autoroute de l'information*, le Comité consultatif a formulé un certain nombre de recommandations pour inciter le gouvernement à travailler en étroite collaboration avec l'industrie afin d'élaborer des normes internationales ouvertes pour l'autoroute de l'information. Comme il est fait mention dans le document intitulé *La société canadienne à l'ère de l'information : Pour entrer de plain-pied dans le XXI^e siècle*, «Seules des normes ouvertes, largement répandues au Canada et dans le monde entier, permettront à l'autoroute canadienne de l'information de se développer en un réseau de réseaux interconnectés et interfonctionnels, où l'accès à un réseau est synonyme d'accès à tous les réseaux.»

Afin de renforcer la voix du Canada et son influence sur les questions d'interfonctionnalité des réseaux et du matériel, le gouvernement fédéral devrait prendre avec l'industrie canadienne des dispositions qui allient fermeté et collaboration, afin de pouvoir avancer les positions du Canada devant les organismes de normalisation internationaux (Rec. 2.12). Cela permettrait en même temps de consolider l'opinion canadienne afin de permettre la mise en œuvre des normes ouvertes au Canada.

En réponse aux recommandations du Comité consultatif, Industrie Canada et le Conseil consultatif canadien sur les normes de télécommunications (CCCNT), partenariat gouvernement-industrie, ont entrepris une étude approfondie dans le but d'élaborer un guide des normes pour l'autoroute canadienne de l'information. Le Comité prend note du fait que cette étude est en cours, et il adhère à l'objectif qui consiste à utiliser les normes pour favoriser une concurrence juste et ouverte, tout en s'assurant que les normes ne causent pas de distorsion au marché ou ne nuisent pas à l'innovation.

Afin de promouvoir l'aménagement de l'autoroute canadienne de l'information fondé sur les principes d'ouverture et d'interfonctionnalité, le Conseil consultatif canadien sur les normes de télécommunications devrait poursuivre les travaux entrepris en vue d'élaborer et de perfectionner le guide des normes. Ces travaux devraient servir de base pour le choix des spécifications concernant l'interfonctionnalité et les principaux points d'interconnexion (Rec. 2.13).

Le guide des normes et ses versions subséquentes devraient être communiqués à tous ceux qui participent au développement de l'autoroute canadienne de l'information (Rec. 2.14).

Prendre la mesure de l'économie du savoir

Avec l'avancement de ces initiatives, le Comité consultatif estime que le gouvernement fédéral, de concert avec l'industrie, doit se donner les moyens nécessaires pour mesurer les progrès du Canada vers la société de l'information et sa situation de concurrent dans l'économie mondiale fondée sur le savoir. Le Comité consultatif estime que des indicateurs de rendement fiables s'imposent non seulement comme mesure des progrès du Canada dans l'aménagement de l'autoroute de l'information, mais également comme outil indispensable d'une politique économique efficace. **Le Comité consultatif demande à Industrie Canada et à d'autres ministères fédéraux de travailler en étroite collaboration avec Statistique Canada et au sein d'organisations internationales comme l'OCDE afin de poursuivre et d'achever leurs tentatives visant à mettre au point des instruments de mesure fiables, adaptés à une économie fondée sur le savoir. Il pourrait s'agir d'un système de «comptabilité» pour l'autoroute de l'information fondé sur les principaux indicateurs économiques et sociaux concernant l'investissement dans l'infrastructure, l'emploi et la diffusion de la technologie (Rec. 1.1; voir aussi Rec. 7.8 du Comité d'orientation sur le milieu de travail et l'apprentissage continu).**

Comité d'orientation sur la croissance économique et la création d'emplois, Avril 1997

COMITÉ D'ORIENTATION SUR L'INTERNET

Question d'intérêt public

«Quel est le rôle d'Internet sur l'autoroute de l'information et comment devraient réagir les gouvernements et le secteur privé pour assurer que les Canadiens et les Canadiennes en tirent des avantages commerciaux, sociaux et culturels?»

Études de base, Rapports

- *Internet au Canada - Un document d'information pour le Comité consultatif sur l'autoroute de l'information*, Industrie Canada.
- *Internet : Un portrait du cyberspace*, Secrétariat du CCAI.

Membres du Comité d'orientation

Gerry Miller (président)
Bob David
Bill Etherington
George Harvey
Gerri Sinclair
Gerry Turcotte

Bernie Turcotte
Sheridan Scott
John Warner
E.F. (Ed) Prior

Fonctionnaires

Richard Simpson, Secrétariat du CCAI
Peter Ferguson, Secrétariat du CCAI
Natasha H. Faruqui, Secrétariat du CCAI
Renata Borysewicz, Industrie Canada
Catherine Peters, Industrie Canada

COMITÉ D'ORIENTATION SUR L'INTERNET

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

[Lors de sa réunion des 3 et 4 avril 1997, le Comité consultatif sur l'autoroute de l'information a approuvé les conclusions et les recommandations suivantes émanant des travaux du Comité d'orientation sur l'Internet.]

Internet s'est imposé comme la principale composante de l'inforoute, au Canada comme à l'étranger. En effet, l'étendue, l'accessibilité et l'ouverture d'Internet sont aujourd'hui largement reconnues comme un modèle d'inforoute de l'avenir et représentent la réalisation au moins partielle de la vision présentée par le CCAI dans *Contact, Communauté, Contenu*.

Bien qu'Internet ait connu une croissance rapide au Canada, en particulier dans le milieu des affaires et le milieu universitaire, de nombreuses questions entourent son évolution, surtout lorsqu'il s'agit de créer les conditions permettant d'exploiter le plein potentiel de ce phénomène sur les plans économique et social. **De l'avis du Comité consultatif, voici les principaux points qui exigent un examen en matière de politiques : i) les moyens d'assurer la croissance, le développement et l'innovation de l'infrastructure de réseau sur laquelle repose l'avenir d'Internet au Canada; ii) les mesures que peuvent prendre les gouvernements et le secteur privé en vue de maximiser la contribution d'Internet au développement économique et à la création d'emplois; iii) les façons dont les gouvernements peuvent résoudre les enjeux sociaux et culturels clés qui entourent la croissance d'Internet.**

L'infrastructure d'Internet

Devant le déploiement d'Internet à des fins commerciales et sociales, particulièrement en ce qui touche le W3, la capacité du réseau, tel qu'il est actuellement conçu, de soutenir efficacement l'accroissement du trafic est devenue préoccupante. Si le plein potentiel d'Internet en tant que moyen de communication à des fins économiques et générales doit se réaliser, il est essentiel d'adapter rapidement l'architecture du réseau, et en particulier l'architecture du réseau de télécommunications dont dépend l'accès public à Internet, afin de satisfaire les besoins des utilisateurs. **Compte tenu de cette réalité, le Comité consultatif recommande que CANARIE et Industrie Canada réunissent des représentants du gouvernement et du secteur privé, y compris des fournisseurs de télécommunications, des usagers des grandes institutions et entreprises de même que des fournisseurs de logiciels et de services Internet, pour examiner les principaux enjeux concernant l'architecture du réseau Internet et déterminer les mesures à prendre dans un avenir rapproché pour résoudre les problèmes de capacité, de congestion et d'engorgement du réseau (Rec. 3.1).**

Bien que l'investissement gouvernemental dans une infrastructure du réseautage de pointe ait joué un rôle prépondérant dans l'avènement d'Internet, le Comité consultatif est d'avis que la tendance actuelle vers une plus grande participation du secteur privé et une utilisation de plus en plus commerciale du réseau est une bonne chose et une étape nécessaire à son évolution. Mais alors que pointent à l'horizon de nouvelles technologies de réseautage, plus puissantes et plus efficaces, il devient nécessaire de veiller à ce que l'infrastructure de base d'Internet au Canada

conserve une capacité technologique du plus haut niveau. Le Comité consultatif estime que les initiatives de partenariat entre les secteurs public et privé qui ont caractérisé les premières étapes de développement d'Internet demeurent un modèle utile pour l'avenir.

En conséquence, conformément aux Propositions en vue d'un programme d'infrastructure de l'information qu'il a communiquées en décembre 1996, le Comité consultatif recommande au gouvernement fédéral de se joindre au secteur privé afin d'appuyer l'innovation en réseautage de pointe pour Internet par un investissement accru et à plus long terme dans CANARIE et autres initiatives telles que CA*net II (Rec. 3.2, Recommandation commune avec le Comité d'orientation sur la croissance économique et la création d'emplois, Rec. 2.7).

De plus, le Comité consultatif juge que le raccordement des universités, des laboratoires de l'État et des établissements de recherche privés est une condition préalable à l'exploitation du plein potentiel des réseaux de pointe tels qu'Internet. À cet égard, le Comité consultatif accueille favorablement le soutien accru aux sciences et à la technologie annoncé dans le budget fédéral de février 1997, et en particulier la création de la Fondation canadienne pour l'innovation. **Le Comité consultatif recommande que, dans ses efforts de soutien à l'innovation dans l'économie canadienne, le gouvernement fédéral accorde la priorité aux investissements dans le réseautage de pointe pour les établissements de recherche (Rec. 3.3, Recommandation commune avec le Comité d'orientation sur la croissance économique et la création d'emplois, Rec. 2.8).**

En outre, l'évolution d'Internet au Canada dépendra de plus en plus du perfectionnement des compétences technologiques nécessaires à sa croissance et à son exploitation. Ceci confirme l'importance des conclusions du Comité consultatif dans son premier rapport et selon lesquelles une main-d'œuvre hautement qualifiée dans le domaine de la technologie de l'information est un élément essentiel à la compétitivité du Canada et à sa réussite dans l'édification d'une économie du savoir. Pour régler la question de la capacité des ressources humaines canadiennes, il convient d'accorder la priorité absolue aux compétences nécessaires à l'évolution du réseautage de pointe au Canada. **Dans ce contexte, le Comité consultatif recommande qu'Industrie Canada et Développement des ressources humaines Canada, avec la participation d'intervenants clés, notamment les associations de technologie et les établissements d'enseignement et de formation, déterminent l'ampleur du problème concernant les compétences en technologie de l'information au Canada. Forts des résultats des activités existantes, ces deux ministères devraient effectuer les recherches et les analyses supplémentaires qui s'imposent et publier un rapport exposant leurs conclusions et les mesures de politiques qu'ils proposent, le cas échéant (Rec. 3.4, Recommandation commune avec le Comité d'orientation sur la croissance économique et la création d'emplois, Rec. 6.4).**

Les avantages économiques

Dans le domaine économique, malgré l'adhésion rapide du milieu des affaires aux services d'Internet et du W3, la future contribution d'Internet à la richesse et à l'emploi dans l'économie dépendra de l'arrivée de services transactionnels à plus grande valeur ajoutée et de nouveaux

produits axés sur l'information. **En conséquence, le Comité consultatif estime que le renforcement du rôle naissant d'Internet en tant que plate-forme pour le commerce électronique devrait constituer la stratégie centrale de mise en valeur de l'économie fondée sur le savoir. De l'avis du Comité consultatif, une telle mesure nécessite une accentuation des efforts du gouvernement à l'échelle nationale et internationale dans les domaines suivants : i) élaboration et application de normes de réseautage ouvertes pour l'interfonctionnalité et l'interconnexion; ii) clarification des règles du marché dans des domaines tels que la protection des renseignements personnels, les droits d'auteur et la protection du consommateur; et iii) élimination des obstacles au commerce électronique en matière de politiques et sur les plans juridique et réglementaire (Rec. 3.5).**

L'incertitude du climat d'investissement dans de nouveaux produits et services novateurs pourrait constituer l'un des facteurs les plus nuisibles à la croissance dynamique des marchés d'Internet. Le Comité consultatif juge donc de la plus haute importance d'offrir aux fournisseurs et aux consommateurs le degré de certitude le plus élevé possible en ce qui concerne le régime réglementaire qui régira l'offre de produits et de services sur Internet. **Le Comité consultatif est d'avis qu'il est nécessaire en ce moment pour le gouvernement de clarifier ses intentions en ce qui touche la réglementation officielle des services axés sur Internet. À l'heure actuelle, le Comité met en question l'efficacité de tout régime d'attribution de licences pour les services axés sur Internet ou l'imposition de règles ou de quotas officiels en matière de contenu. De plus, le Comité estime que l'évolution rapide de la technologie de l'information a dépassé le cadre de réglementation actuel, et presse le gouvernement d'examiner d'autres moyens d'atteindre les objectifs de politiques qu'il s'est fixés concernant Internet (Rec. 3.6).** Non seulement la réglementation traditionnelle serait trop complexe sur le plan technique, et peut-être même impossible à faire respecter, mais elle pourrait aussi faire obstacle à la croissance rapide des services et du contenu axés sur Internet. **Le Comité consultatif invite également le gouvernement à la prudence en ce qui concerne l'imposition d'une taxe sur Internet, car des mesures fiscales ciblées pourraient aussi nuire au développement d'Internet et à sa contribution à la croissance économique (Rec. 3.7).**

Le gouvernement peut également jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la diffusion d'Internet à l'échelle de l'économie canadienne en y ayant davantage recours pour la prestation de ses services et de ses renseignements. **Le Comité consultatif recommande au gouvernement fédéral d'utiliser davantage le réseau Internet pour la prestation de renseignements et de services à la population canadienne, aux petites entreprises et aux autres gouvernements, de manière à accélérer le déploiement d'Internet, à élargir l'accès public, à favoriser l'alphabétisation numérique et à accroître la valeur que le consommateur tire de l'utilisation d'Internet (Rec. 3.8, Recommandation commune avec le Comité d'orientation sur la croissance économique et la création d'emplois, Rec. 6.7).**

Les questions sociales et culturelles

Du point de vue social et culturel, on a exprimé des inquiétudes en ce qui touche certains des effets secondaires de la croissance d'Internet, que l'on perçoit comme nuisibles au bien-être des personnes et des collectivités. Le Comité consultatif connaît et partage les préoccupations croissantes relatives au contenu offensant, à la fraude et à d'autres activités illégales sur Internet. Puisqu'il sert autant à la conduite des affaires qu'aux rapports sociaux, il faut absolument que

l'application de la règle de droit permette une organisation ordonnée du cyberspace en vue de son utilisation publique et privée. **Le Comité consultatif appuie fermement les efforts des gouvernements en vue de clarifier l'applicabilité des lois fédérales et provinciales d'application générale, p. ex. le Code criminel, aux activités menées sur Internet et demande aux gouvernements de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de ces lois au moyen de recours criminels ou civils appropriés (Rec. 3.9).**

Le Comité consultatif appuie également l'élaboration et l'application de lignes de conduite volontaires visant à réduire les abus éventuels d'Internet, telles que le code de conduite que l'Association canadienne des fournisseurs Internet (ACFI) a récemment élaboré et adopté pour ses membres (Rec. 3.10).

Les incidences d'Internet en tant que support mondial pour la diffusion de l'information, de l'enseignement et du divertissement ont soulevé un large éventail de questions en matière de politiques gouvernementales en ce qui concerne la production et la distribution du contenu ainsi que les conséquences sur la diversité et les valeurs culturelles. Le Comité consultatif est d'avis que l'évolution naturelle d'Internet mènera à un degré d'ouverture et d'accessibilité encore plus élevé pour les producteurs de contenus et les consommateurs, et qu'il pourrait donc favoriser la diversité dans l'expression des valeurs culturelles. **Bien qu'Internet offre actuellement aux Canadiens un vaste éventail de possibilités de partager leurs valeurs culturelles en utilisant l'autoroute de l'information, les gouvernements et le secteur privé devraient travailler ensemble en vue de tirer le meilleur parti possible de ces capacités en tant que moyen de renforcer la réalité linguistique et culturelle du Canada en veillant : i) à ce qu'il y ait des mesures d'incitation et un environnement susceptibles d'inciter les fournisseurs de contenus canadiens à maximiser les occasions de recourir à Internet pour la fourniture de produits et services axés sur le contenu et ii) à ce que les protocoles, les moteurs de recherche et les outils de navigation d'Internet, de même que les normes qui le régissent, permettent un accès et une utilisation libres pour toutes les formes d'expression culturelle (Rec. 3.11; Voir aussi les recommandations relatives au contenu canadien).**

L'accès

Un accès public général à Internet sur les plans individuel, institutionnel et communautaire est une condition préalable à l'éclosion d'un marché de consommation sain pour les produits et services commerciaux et à la viabilité de l'environnement commercial sur Internet. **En conséquence, le gouvernement doit absolument focaliser ses politiques d'accès sur Internet et prendre les mesures nécessaires à l'accroissement de l'accès dans toutes les régions du pays afin d'élargir le marché éventuel des services axés sur Internet et d'en tirer des avantages sociaux (Rec. 3.12; Voir aussi les recommandations relatives à l'accès).**

En outre, on a beaucoup discuté du rôle actuel et futur d'Internet comme outil de participation des citoyens. **Le Comité consultatif appuie les efforts du gouvernement et des groupes d'intervention en vue d'accroître les possibilités de participation des citoyens à la société par l'utilisation dynamique d'Internet (Rec. 3.13; Voir aussi les recommandations relatives à l'accès).**

Comité d'orientation sur l'Internet, Avril 1997

COMITÉ D'ORIENTATION SUR L'ACCÈS

Question d'intérêt public

«Comme nous sommes appelés à voir la concurrence remplacer le régime des monopoles locaux et vu les travaux en cours visant l'élaboration d'une stratégie nationale sur l'accès, quelles mesures le gouvernement et le secteur privé doivent-ils prendre pour faire en sorte que les Canadiens et les Canadiennes jouissent d'un accès équitable et abordable aux services essentiels?»

Étude de base

L'accès à l'Internet : Une approche axée sur la communauté, Nordicity Group Ltd.
(Sandi McDonald).

Membres du Comité d'orientation

Francis Fox (président)
David Sutherland (co-président)
Neil Baker
John MacDonald
Colin Watson
Elizabeth Hoffman

Janet Yale
Kenneth Engelhart
Sheridan Scott
Jim Savary
Andrew Reddick

Fonctionnaires

Richard Simpson, Secrétariat du CCAI
Peter Ferguson, Secrétariat du CCAI
Monique Lajeunesse, Secrétariat du CCAI
John Sifton, Secrétariat du CCAI
Prabir Neogi, Industrie Canada
David Niece, Patrimoine canadien

COMITÉ D'ORIENTATION SUR L'ACCÈS

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

[Lors de sa réunion des 3 et 4 avril 1997, le Comité consultatif sur l'autoroute de l'information a approuvé les conclusions et les recommandations suivantes émanant des travaux du Comité d'orientation sur l'accès.]

L'accès à l'autoroute de l'information est essentiel à l'avenir du Canada en tant que société de l'information et à sa réussite en tant qu'économie du savoir. Dans *La société canadienne à l'ère de l'information*, le gouvernement fédéral a manifesté son intention d'élaborer une stratégie nationale d'accès, tenant compte des quatre principes énoncés dans le premier rapport du CCAI, *Contact, Communauté, Contenu*. **Le Comité consultatif presse le gouvernement de respecter son engagement d'élaborer et de mettre en œuvre une telle stratégie avant la fin de 1997 (Rec. 4.1).**

Puisque l'inforoute affirme sa présence et prend de plus en plus d'importance dans la vie économique, sociale et culturelle des Canadiens, la question de l'accès gagne en portée et en complexité. Par conséquent, une stratégie d'accès à l'inforoute doit, pour être efficace, répondre à au moins trois préoccupations en matière de politiques gouvernementales : i) assurer l'accès aux services de télécommunications et de radiodiffusion de base qui représentent les « rampes d'accès » des Canadiens à l'inforoute; ii) favoriser l'accès aux nouveaux réseaux et services qui font leur apparition sur l'inforoute, et en particulier sur Internet; iii) mettre en place un mécanisme officiel en vue de définir l'accès dans une société du savoir. Le Comité consultatif est d'avis que le gouvernement doit définir des orientations claires et prendre les mesures qui s'imposent dans chacun de ces trois domaines. Conformément à son mandat d'examiner les progrès accomplis et de conseiller le gouvernement en ce qui concerne l'accès, le Comité consultatif a conclu que beaucoup a été fait à cet égard, mais qu'il reste encore beaucoup à faire.

L'accès à des services de réseaux de base

En ce qui touche les services de réseaux de télécommunications et de radiodiffusion de base, les Canadiens ont atteint un degré d'universalité parmi les plus élevés du monde. Selon les données internationales sur les taux de pénétration du téléphone, des services de radiodiffusion et de la câblodistribution, le Canada figure en tête, ou tout près, dans les trois secteurs.

Dans le domaine de la radiodiffusion, le Comité félicite le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour la publication, en mars 1997, d'un énoncé de politique devant assurer une juste concurrence dans la distribution des services de radiodiffusion et le presse de respecter son échéance du début de 1998 pour la promulgation des règlements.

Dans le secteur des télécommunications, le Comité consultatif exprime sa satisfaction à l'égard des décisions du CRTC et des instances prévues visant à maintenir un accès universel à prix abordables. **Le Comité consultatif presse le CRTC de donner suite rapidement et de façon détaillée à son intention de surveiller étroitement les tendances des taux de pénétration du**

téléphone et des indicateurs de l'abordabilité, et d'intervenir quand le principe de l'universalité est menacé ou s'il vient qu'à l'être (Rec. 4.2).

L'accès à l'inforoute

De l'avis du Comité consultatif, le gouvernement devrait faire valoir l'accès à Internet en tant que première étape de sa démarche en vue d'assurer une participation équitable à la société du savoir. Toute politique d'évaluation de l'accès à l'inforoute devrait se pencher sur l'accès à Internet (Rec. 4.3). Bien qu'il ne puisse déterminer si l'accès à Internet posera un problème, le Comité consultatif incite le gouvernement fédéral ou le CRTC à surveiller cet accès en se concentrant sur les personnes qui vivent dans les régions éloignées, les personnes à faible revenu et les personnes handicapées. Statistique Canada devrait également définir des moyens qui permettraient de mesurer un tel accès et colliger et publier les statistiques (Rec. 4.4). Étant donné que l'efficacité de l'accès au contenu repose largement sur la rapidité d'accès, le gouvernement devrait, en collaboration avec l'industrie, CANARIE et des groupes de défense de l'intérêt public, surveiller le déploiement d'un accès à grande vitesse à Internet et l'arrivée sur le W3 de nouveaux services vidéo (Rec. 4.5).

Selon le Comité consultatif, il importe au plus haut point de favoriser l'accès public à Internet. En ce qui concerne les régions rurales et éloignées, le Comité consultatif recommande que le gouvernement et le CRTC travaillent avec l'industrie à l'élaboration de moyens visant à offrir l'accès à Internet sans frais d'interurbain (Rec. 4.6); et que le gouvernement donne suite, en collaboration avec l'industrie, à l'Initiative des communications de pointe par satellite afin de favoriser l'accès par satellite à Internet dans les écoles, les bibliothèques, les centres communautaires et autres établissements locaux (Rec. 4.7). Tout en se réjouissant de la décision d'injecter 30 millions de dollars supplémentaires dans le Programme d'accès communautaire (PAC), annoncée dans le budget de février 1997, le Comité consultatif souligne l'importance de l'objectif visant à créer, d'ici l'an 2000, des centres d'accès publics dans les 5 000 collectivités rurales et éloignées dont la population varie entre 400 et 50 000 personnes (Rec. 4.8). Comte tenu de la question cruciale à savoir si ces centres seront viables à long terme, le gouvernement devrait accorder une priorité à la fourniture des ressources nécessaires à la mise sur pied et au maintien de centres d'accès communautaires dans les lieux auxquels les gens ont facilement accès (Rec. 4.9). Étant donné que la majorité des personnes à faible revenu vivent dans les villes et qu'il est possible de les joindre sans dépenses excessives, le Comité consultatif recommande que des ressources supplémentaires soient injectées dans le PAC afin d'étendre la création de centres d'accès communautaires viables aux quartiers urbains dépourvus de tels centres (Rec. 4.10).

Le Comité consultatif est d'avis que des lieux électroniques publics et polyvalents sont essentiels à la santé démocratique de la société du savoir naissante. Le Comité consultatif demande donc aux gouvernements de travailler, en étroite collaboration avec l'industrie, les groupes de défense de l'intérêt public et les groupes de consommateurs, en vue d'assurer le maintien des réseaux communautaires et des lieux publics sur l'inforoute (Rec. 4.11); en outre, il recommande que le gouvernement fédéral élabore des politiques et des modalités

concernant l'octroi de contributions financières aux fournisseurs à but non lucratif de services d'accès à Internet pour la prestation électronique de services et de renseignements gouvernementaux au public (Rec. 4.12). Tout en demandant au gouvernement d'offrir des services et de l'information par des moyens électroniques, le Comité consultatif souligne que le gouvernement doit néanmoins continuer à offrir des services et des renseignements par des moyens traditionnels aux citoyens qui n'ont pas accès à Internet ou à des centres d'accès publics (Rec. 4.13).

De l'avis du Comité consultatif, l'alphabétisation numérique est une condition préalable à l'accès à l'inforoute et à la réussite dans la société du savoir naissante. À cette fin et compte tenu de l'objectif de Rescol de faire en sorte que chaque école canadienne ait un accès complet à Internet d'ici la fin de 1998, le Comité consultatif demande aux gouvernements, au monde de l'éducation et au secteur privé de travailler ensemble afin d'atteindre cet objectif (Rec. 4.14). Le Comité consultatif presse également les gouvernements de favoriser l'élaboration de didacticiels et de programmes d'enseignement communautaires en direct de grande qualité que l'on puisse consulter dans les centres d'accès publics, sur les réseaux communautaires et sur Internet (Rec. 4.15); ainsi que de fournir des ressources à chaque bibliothèque publique afin de maintenir des centres d'accès publics viables et de donner la chance d'acquérir des connaissances fondamentales et des compétences en informatique et sur Internet aux gens, qui autrement seraient privés de services (Rec. 4.16).

En septembre 1995, le CCAI a souligné qu'il était essentiel d'assurer une place prépondérante au contenu canadien sur l'inforoute et de faire en sorte que les produits et les services canadiens soient bien visibles et facilement accessibles. Tout en reconnaissant les progrès réalisés dans ce domaine, le Comité consultatif recommande que les fournisseurs canadiens d'accès à Internet insèrent des points de référence canadiens dans leurs pages d'accueil (Rec. 4.17); il recommande aussi au gouvernement fédéral de fournir des ressources aux programmes actuels et d'élaborer des stratégies de partenariat afin d'accroître la production de contenus canadiens, en particulier dans les services axés sur les nouveaux médias (Rec. 4.18). Le Comité consultatif constate également le manque relatif de contenu de langue française sur Internet et demande aux gouvernements de travailler étroitement avec l'industrie et en collaboration avec les communautés francophones à l'élaboration d'une masse critique de contenus et de services en français sur Internet (Rec. 4.19).

En l'absence de diverses méthodes de rechange d'accès, les personnes handicapées pourraient ne pas pouvoir accéder à Internet. Les principes de l'aménagement universel rendent possible cette diversité de méthodes d'accès. Le Comité consultatif recommande au gouvernement de surveiller attentivement les développements ayant trait à Internet à ce chapitre (Rec. 4.20); et de financer un programme d'excellence pour reconnaître les réalisations en matière de conception d'appareils et d'accessoires fonctionnels et d'application des principes de l'aménagement universel dans les produits, les systèmes et les services de communications (Rec. 4.21).

La définition de l'accès dans une société du savoir

Le Comité consultatif est d'avis que les transformations sociales et économiques fondamentales qui accompagnent la transition du Canada d'une société industrielle à une société du savoir constituent de bonnes raisons de s'intéresser aux points de vue sur l'accès autres que ceux du gouvernement fédéral et des participants habituels au processus de réglementation du CRTC. Les décisions qui détermineront les services essentiels de l'infrastructure auront de profondes répercussions et devraient s'appuyer sur les points de vue de l'industrie et de l'ensemble de la collectivité, dans toute sa diversité. **Bien que l'idée de créer un autre organisme consultatif ne l'enchantent guère, le Comité consultatif estime en revanche que cette question revêt tellement d'importance que le gouvernement fédéral devrait créer un comité consultatif national sur l'accès relevant des ministres de l'Industrie et du Patrimoine canadien et chargé de donner des conseils sur les nouvelles exigences en matière d'accès et sur les services jugés essentiels dans une société du savoir. Ce comité consultatif devrait être composé de façon symétrique de membres provenant de l'industrie et du secteur à but non lucratif (Rec. 4.22).** Son fonctionnement respecterait intégralement les responsabilités constitutionnelles et légales du gouvernement fédéral et du CRTC en ce qui touche les politiques et les règlements sur les communications.

Comité d'orientation sur l'accès, Avril 1997

COMITÉ D'ORIENTATION SUR LE CONTENU CANADIEN ET L'IDENTITÉ CULTURELLE

Question d'intérêt public

«Comment appuyer le plus efficacement possible la production, la diffusion et la promotion de produits et de services canadiens sur l'autoroute de l'information du Canada dans le contexte de la concurrence mondiale?»

Études de base, Rapports

- *Renforcer la souveraineté et l'identité culturelle canadiennes sur l'autoroute de l'information : Examen des questions et des options de politiques*, Paul Audley & Associates.
- *L'économie de la culture et du contenu canadiens dans la société de l'information*, KPMG.
- *Stratégie et plan d'action pour le développement de contenus d'expression française sur les autoroutes de l'information*, François-Pierre Le Scouarnec.

Membres du Comité d'orientation

Anna Porter (président)
André Bureau (vice-président)
John Gray
John McLennan
Derrick Rowe
Irene Seiferling
Charles Sirois

Guy G. Beaudry
Claude Forget
Linda Gervais
John Warner

Fonctionnaires

Richard Simpson, Secrétariat du CCAI
Peter Ferguson, Secrétariat du CCAI
Gérard Desroches, Secrétariat du CCAI
Susan Baldwin, Patrimoine canadien
Jean Guérette, Patrimoine canadien
Claudie Perreault, Patrimoine canadien

COMITÉ D'ORIENTATION SUR LE CONTENU CANADIEN ET L'IDENTITÉ CULTURELLE

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

[Lors de sa réunion des 3 et 4 avril 1997, le Comité consultatif sur l'autoroute de l'information a approuvé les conclusions et les recommandations suivantes émanant des travaux du Comité d'orientation sur le contenu canadien et l'identité culturelle.]

Veiller à ce que l'autoroute de l'information renforce l'identité culturelle et la souveraineté du Canada demeure l'un des premiers objectifs de politiques du gouvernement. Tenant compte de ce fait, le Comité consultatif a examiné les politiques et les programmes actuels et a repéré un certain nombre de domaines qui demandent de nouvelles interventions gouvernementales conçues de façon à appuyer la création, la production et le financement de même que la diffusion et la promotion de produits et services de qualité qui stimuleront le dialogue national continu entre les Canadiens tout en favorisant la création d'emplois et la croissance économique dans le secteur de la production de contenu canadien.

Une stratégie gouvernementale globale

Comme première étape, le Comité consultatif recommande que le gouvernement du Canada élabore, d'ici la fin de 1997 et en consultation avec le secteur privé, une stratégie plus vigoureuse, plus vaste et mieux intégrée qui assurera la disponibilité d'un contenu canadien plus vaste et de grande qualité, qui représente les réalités culturelles distinctives et la dualité linguistique du Canada (Rec. 5.1).

Compte tenu du contexte fiscal actuel, le gouvernement devrait, dans ses politiques à l'appui du contenu culturel, continuer de mettre l'accent sur un contenu qui fait ressortir le caractère distinctif de la société canadienne et de son patrimoine ainsi que sur le contenu qui rend compte du travail des créateurs canadiens – c'est-à-dire le contenu qui représente les attitudes, les opinions, les idées, les valeurs et la créativité artistique canadiennes de même que le talent canadien et qui offre de l'information et des analyses sur le Canada et sur d'autres pays d'un point de vue canadien (Rec. 5.2).

Le gouvernement doit examiner les mesures de politiques actuelles visant à renforcer l'identité culturelle du Canada afin d'en évaluer l'efficacité par rapport aux objectifs poursuivis. Les nouvelles mesures devraient s'appuyer sur des objectifs bien définis et être conçues pour atteindre ces objectifs (Rec. 5.3).

Le gouvernement devrait créer, en collaboration avec les industries canadiennes du contenu et Statistique Canada, des indicateurs industriels et des définitions clés en ce qui touche les formes actuelles et nouvelles de contenu canadien afin d'obtenir des données qui rendent compte avec précision de la taille et des conditions financières des entreprises qui produisent et diffusent le contenu canadien de langue française et de langue anglaise ainsi que du degré auquel les différents types de contenu canadien permettent de recouvrer les coûts des ventes au pays et des ventes à l'exportation (Rec. 5.4).

Le rôle des créateurs

Le Comité consultatif estime que le rôle des créateurs et leur capacité de profiter des nouvelles possibilités qu'offre l'information devraient être un élément clé de la stratégie gouvernementale.

Afin de favoriser l'excellence et de s'imposer comme un catalyseur de l'innovation et du développement d'un personnel hautement compétent dans le secteur de la production du contenu canadien à l'échelle du pays, le gouvernement fédéral devrait investir, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et le secteur privé, dans des projets de recherche réunissant les artistes, les industries de l'information, les universités et les centres de recherche (Rec. 5.5).

Afin de favoriser le développement d'un personnel hautement qualifié, le Conseil des ressources humaines du secteur culturel devrait être invité à entreprendre des recherches en vue de dresser un inventaire des programmes d'éducation et de formation multimédias à l'échelle du Canada et de repérer les exigences actuelles en matière de compétences (Rec. 5.6).

Une production pour les Canadiens

Le Comité consultatif estime qu'en raison de la taille relativement petite du marché intérieur la stratégie gouvernementale doit reconnaître que le financement et la production de produits conçus en vue de favoriser le dialogue entre les Canadiens ne produiront que rarement d'importants revenus d'exportation et continueront par conséquent de nécessiter un soutien public. Pour cette raison, le Comité consultatif est d'avis que le gouvernement devrait concentrer son soutien sur la production de contenu culturel canadien qui traduit l'identité canadienne et il recommande les mesures suivantes.

On devrait étendre le précédent établi dans la création du crédit d'impôt pour la production cinématographique ou magnétoscopique canadienne aux investissements dans les livres d'auteurs canadiens, les phonogrammes à contenu canadien et les productions multimédias à contenu canadien (Rec. 5.7).

Compte tenu, d'une part, de la nécessité d'augmenter la production et la promotion de contenu canadien pour l'information et, d'autre part, du succès que remporte la radio de Radio-Canada dans l'utilisation de ce nouveau mode de communication, **le Comité consultatif recommande au gouvernement fédéral de faire appel aux institutions culturelles nationales pour générer de nouveaux services et produits destinés à l'information (Rec. 5.8).**

On devrait prolonger indéfiniment le Fonds de télévision et de câblodistribution pour la production d'émissions canadiennes (FTCPEC) en tant que programme culturel fédéral et en maintenir le financement à 150 millions de dollars par an (dont 50 millions de dollars provenant de Téléfilm Canada). Le FTCPEC devrait également administrer tous les fonds que les entreprises de distribution de radiodiffusion sont tenues, par le CRTC, de verser aux fonds de production indépendants (Rec. 5.9).

On devrait créer un fonds multimédia canadien en soutien au développement, à la production, à la diffusion et à la promotion de produits multimédias culturels et éducatifs canadiens qui favorisent la connaissance et une bonne perception du Canada, tout en contribuant à une meilleure compréhension de l'identité culturelle canadienne. Le programme devrait offrir une aide sous forme de prêts et de capitaux propres et le gouvernement devrait lui consacrer des fonds annuels d'au moins 50 millions de dollars (Rec. 5.10).

S'adresser aux Canadiens

Alors que le gouvernement a toujours joué un rôle important dans la diffusion du contenu canadien dans le système de radiodiffusion, il s'est surtout intéressé à la production en ce qui concerne les autres industries culturelles. Le Comité consultatif est aujourd'hui d'avis que le gouvernement doit jouer un rôle plus large dans la promotion de tous les produits et services canadiens auprès des Canadiens.

Le gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que, dans les nouveaux médias comme dans ceux qui sont déjà établis, la publicité canadienne favorise le contenu canadien (Rec. 5.11).

Par l'entremise de ses programmes d'aide au développement des entreprises, le gouvernement devrait accorder une plus grande attention aux entreprises canadiennes de contenu multimédia. Il devrait ainsi affecter des ressources suffisantes de la Banque de développement du Canada à la satisfaction des besoins en capitaux du secteur en croissance du multimédia (Rec. 5.12).

Compte tenu du degré auquel la production et la diffusion de contenu sur l'inforoute seront touchées par le niveau de protection du droit d'auteur, **le gouvernement du Canada devrait voir à répondre rapidement aux traités de 1996 sur le droit d'auteur ainsi que sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (Rec. 5.13).**

Les politiques gouvernementales devraient favoriser la diffusion et la promotion du contenu canadien aussi bien que sa création et sa production. La promotion des choix canadiens auprès des Canadiens devrait constituer une priorité. Ces initiatives devraient prendre diverses formes et prévoir la participation du gouvernement, de l'industrie et des consommateurs (Rec. 5.14).

Le Comité consultatif est également d'avis que le gouvernement devrait stimuler la mise au point et l'utilisation de systèmes de navigation canadiens en langue anglaise et en langue française qui assureront un accès valable, bien visible, au contenu canadien sur l'inforoute (Rec. 5.15).

Enfin, le Comité consultatif est d'avis que le gouvernement devrait jouer un rôle actif dans la promotion directe de la culture canadienne au Canada par l'entremise de ses sites Web,

de ses établissements du patrimoine, de ses organismes culturels et de ses publications (Rec. 5.16).

Saisir les occasions d'exportation

Le Comité consultatif est d'avis qu'un environnement culturel canadien dynamique améliorera la compétitivité mondiale du Canada et favorisera le succès du contenu canadien à l'étranger. **Le Comité consultatif recommande que les producteurs de tout type de contenu canadien pour les nouveaux médias et les médias existants reçoivent une aide accrue par le truchement des programmes fédéraux concernant la commercialisation des exportations. Il faudrait notamment leur donner un meilleur accès à l'information sur le marché, les intégrer aux Missions Équipe Canada et leur procurer une aide par l'entremise des programmes et des bureaux d'expansion du commerce du Canada. Il conviendrait de prêter une attention particulière à la promotion du contenu qui témoigne du plus haut degré de talent créateur des Canadiens et projette l'image du Canada à l'étranger (Rec. 5.17).**

Refléter la dualité linguistique

Le Comité consultatif sait très bien que l'anglais est devenu la langue dominante sur les réseaux de communications tels qu'Internet et reconnaît que l'on doit mettre sur pied des mesures visant à renforcer la présence de la langue française sur l'autoroute de l'information. Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de l'autoroute de l'information ont également convenu que l'atteinte d'une masse critique de produits et de services en français sur l'inforoute canadienne devrait constituer un objectif de politiques commun. Le Comité estime que cet objectif devrait être reflété dans les programmes gouvernementaux de soutien à la production de contenu canadien. **Le Comité consultatif recommande donc qu'au moins un tiers des ressources financières du fonds multimédia canadien proposé soient consacrées aux projets en langue française. Les membres des communautés minoritaires de langue française devraient avoir un accès juste et raisonnable à une aide (Rec. 5.18).**

Pour s'acquitter des obligations que lui impose la *Loi sur les langues officielles* et pour renforcer son rôle en tant qu'utilisateur modèle des nouvelles technologies reflétant la dualité linguistique canadienne, le gouvernement fédéral devrait demander aux dirigeants des ministères et organismes de faire rapport séparément et annuellement sur l'application de la *Loi sur les langues officielles* concernant l'acquisition et l'utilisation de matériel informatique, de logiciels et d'outils connexes, y compris les mesures visant à promouvoir la disponibilité et l'utilisation d'outils bilingues de même que les démarches prises en vue d'assurer la conformité des achats aux politiques et aux lignes directrices du Conseil du Trésor (Rec. 5.19).

De plus, afin de s'assurer que les Canadiens ont accès aux services gouvernementaux tant en français qu'en anglais, le gouvernement doit prendre des mesures correctives concernant ses sites Web. **Le Comité consultatif recommande donc que cette vérification annuelle proposée de chaque ministère et organisme fédéral comprenne également un volet distinct portant sur les activités liées à Internet et sur la communication avec le public par des moyens électroniques (Rec. 5.20).**

Si ce contenu doit servir les besoins culturels du Canada, il doit traduire la riche diversité des Canadiens d'expression française de toutes les régions. Pour cette raison, le gouvernement fédéral devrait adapter l'ensemble de ses programmes afin d'aider les communautés minoritaires de langue française à accéder aux nouveaux réseaux et de permettre le développement d'un contenu qui réponde à leurs besoins sociaux, culturels et économiques. **Le Comité consultatif demande au ministre de l'Industrie de revoir les lignes directrices du Programme d'accès communautaire et de Rescol de façon à ce qu'ils permettent aux communautés minoritaires de langue française d'être branchées (Rec. 5.21).**

Le Comité consultatif recommande aussi que le ministère du Patrimoine canadien, avec l'assistance d'Industrie Canada, dans le cadre de l'examen et du renouvellement des Programmes des langues officielles, élabore une nouvelle stratégie de communications concernant l'utilisation des médias (télévision, radio communautaire, journaux) afin d'accroître la participation des francophones sur l'autoroute de l'information (Rec. 5.22).

Enfin, le Comité recommande au ministre du Patrimoine canadien de collaborer avec les ministres de l'Éducation afin de trouver des façons d'améliorer en qualité et en quantité le matériel pédagogique de langue française, original ou adapté, pour l'autoroute de l'information (Rec. 5.23).

Comité d'orientation sur le contenu canadien et l'identité culturelle, Avril 1997

COMITÉ D'ORIENTATION SUR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET LA CRÉATION D'EMPLOIS

Question d'intérêt public

«Afin de stimuler la création d'emplois et la croissance, quelles sont les mesures nécessaires visant à assurer que les Canadiens et les Canadiennes puissent exploiter le potentiel de l'autoroute de l'information dans les domaines tels que le commerce électronique, l'apprentissage continu et la télémédecine? Comment pouvons-nous encourager l'industrie canadienne à développer de nouveaux produits et services?»

Études de base, Rapports

- *L'emploi dans l'économie fondée sur le savoir : La technologie de l'information et ses incidences sur l'emploi*, Conference Board du Canada.
- *Vers une inforoute santé canadienne : Vision, possibilités et mesures à prendre*, CANARIE Inc.
- *L'emploi et la croissance dans l'économie fondée sur le savoir*, Secrétariat du CCAI.
- *Les PME, Internet et le commerce électronique*, Secrétariat du CCAI et Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.
- *L'état et l'évolution de l'infrastructure de l'information au Canada*, Max E. Melnyk.

Membres du Comité d'orientation

Mamoru (Mo) Watanabe (président)
Mary Dykstra Lynch
Brian Hewat
Douglas Holtby
Terry Matthews
Guy Savard

Michael Allen
E.F. (Ed) Prior
Leo Lax

Fonctionnaires

Richard Simpson, Secrétariat du CCAI
Geoffrey Oliver, Secrétariat du CCAI
Dez Rayzak, Secrétariat du CCAI
Marc Lee, Industrie Canada

COMITÉ D'ORIENTATION SUR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET LA CRÉATION D'EMPLOIS

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

[Lors de sa réunion des 3 et 4 avril 1997, le Comité consultatif sur l'autoroute de l'information a approuvé les conclusions et les recommandations suivantes émanant des travaux du Comité d'orientation sur la croissance économique et la création d'emplois.]

La dynamique de l'économie fondée sur le savoir

En évaluant la contribution de l'autoroute de l'information au développement économique et à l'emploi, le Comité consultatif a examiné attentivement les enjeux liés à la dynamique des économies modernes fondées sur le savoir, surtout les questions critiques entourant le lien entre la technologie, l'emploi, la productivité et la croissance; à cet égard, il a réuni des preuves empiriques et a évalué leurs conséquences sur les politiques gouvernementales. D'une manière générale, les recherches du CCAI confirment l'importance vitale de l'infrastructure de l'information pour la réussite économique du Canada, maintenant et dans l'avenir. Elles renforcent toutefois l'opinion selon laquelle la capacité du Canada d'exceller dans le domaine du contenu, des applications et des services est indispensable pour réaliser pleinement les avantages économiques de l'autoroute de l'information, notamment en ce qui concerne les emplois. Cette constatation a mené à deux conclusions principales ayant trait aux politiques gouvernementales concernant l'infrastructure.

Premièrement, il demeure essentiel, pour assurer la croissance économique, de créer un environnement favorable à l'investissement dans l'infrastructure, et le Canada doit continuer à établir des politiques en ce sens afin de maintenir sa position concurrentielle dans le monde et faire en sorte que les Canadiens puissent profiter de tous les avantages de l'infrastructure (Rec. 6.1).

Deuxièmement, il faut faire davantage pour favoriser le développement du contenu, des applications et des services qui créeront les marchés qui sous-tendent la richesse et l'expansion des emplois dans l'économie du savoir (Rec. 6.2).

L'emploi et la technologie de l'information

Le Comité consultatif est convaincu que l'autoroute de l'information offre à long terme les meilleures possibilités de croissance économique et de création d'emplois, et que le développement général de l'économie du savoir dans le domaine des services et de la production de contenus accélérera ce processus. Toutefois, le Comité consultatif reconnaît que, comme pour toute technologie nouvelle, il risque de se produire à court terme des conséquences négatives involontaires sur le marché du travail et qu'il faut déterminer les mesures d'atténuation qui pourraient être nécessaires. Il est recommandé que le gouvernement fédéral mène d'autres recherches en matière de politiques concernant les incidences des nouvelles technologies et qu'il participe aux discussions et aux débats publics en cours visant à explorer des mécanismes de rechange qui pourraient être employés pour faire face à la

possibilité que le nombre et la qualité des emplois générés par l'autoroute de l'information ne répondent pas aux attentes (Rec. 6.3, Recommandation commune avec le Comité d'orientation sur le milieu de travail et l'apprentissage continu, Rec. 7.7). À long terme, il sera peut-être nécessaire de rajuster les politiques et les mécanismes de développement afin de répartir le travail de façon plus équitable. À court terme, les politiques en vigueur, telles que les taxes insensibles aux bénéficiaires (par ex. les charges sociales) et les mesures incitatives de recyclage de la main d'œuvre destinées aux entreprises et aux particuliers, pourraient être examinées afin de déterminer leurs incidences sur l'emploi au Canada.

Les questions relatives aux ressources humaines dans le secteur de la technologie de l'information

Comme le Comité consultatif l'a déjà fait valoir dans son premier rapport, une main-d'œuvre très compétente en technologie de l'information est une composante indispensable de la compétitivité du Canada et de sa réussite dans l'édification d'une économie du savoir. L'Association canadienne de la technologie de l'information (ACTI) et l'Association canadienne de technologie de pointe (ACTP), pour n'en nommer que quelques-unes, s'interrogent sur les capacités des ressources humaines du Canada dans le domaine de la technologie de l'information. La question est à l'étude par plusieurs tribunes, notamment le Conseil consultatif des sciences et de la technologie, chargé de conseiller le premier ministre. La récente décision du gouvernement d'assouplir les règles d'immigration de manière à permettre aux entreprises de recruter, à l'étranger, des spécialistes d'expérience en technologie de l'information est une autre façon d'apaiser les préoccupations à cet égard. **Dans ce contexte, le Comité consultatif recommande qu'Industrie Canada et Développement des ressources humaines Canada, avec la participation d'intervenants clés, notamment les associations de technologie et les établissements d'enseignement et de formation, déterminent l'ampleur du problème concernant les compétences en technologie de l'information au Canada. Forts des résultats des activités existantes, ces deux ministères devraient effectuer les recherches et les analyses supplémentaires qui s'imposent et publier un rapport exposant leurs conclusions et les mesures de politiques qu'ils proposent, le cas échéant (Rec. 6.4, Recommandation commune avec le Comité d'orientation sur l'Internet, Rec. 3.4).**

Le Comité consultatif est également très préoccupé par les tendances inquiétantes en ce qui a trait au chômage des jeunes au Canada. **Le Comité consultatif recommande que le gouvernement fédéral surveille les programmes actuels et la situation générale sur le plan de l'emploi des jeunes au Canada en accordant une attention particulière à l'éducation et aux compétences requises dans une société du savoir en constante évolution ainsi qu'à la nécessité que l'apprentissage continu soit un élément conceptuel clé de l'autoroute de l'information. Le gouvernement devrait être préparé à prendre d'autres mesures pour faire en sorte que les jeunes Canadiens puissent contribuer pleinement et de manière significative au monde du travail au Canada, étant donné que leur participation et leurs compétences seront indispensables pour répondre à nos besoins en matière de ressources humaines dans l'économie du savoir (Rec. 6.5).**

L'autoroute de l'information, le commerce électronique et les petites et moyennes entreprises (PME)

L'utilisation croissante de la technologie de l'information et des communications par le milieu des affaires, y compris la possibilité qu'un éventail complet de fonctions de gestion allant de la production à la vente au détail puisse se faire par voie électronique, a accentué l'importance de créer un environnement favorable au commerce électronique. **Afin de créer la mesure de certitude nécessaire sur le marché du travail, le gouvernement doit agir rapidement en vue d'assurer la mise en place des politiques et du cadre juridique et réglementaire requis pour le commerce électronique; il doit notamment cerner et éliminer les entraves et les obstacles au commerce électronique et préciser les règles fondamentales s'appliquant aux activités commerciales menées par voie électronique (Rec. 6.6).**

L'existence d'un environnement favorable au commerce électronique revêt une importance vitale pour tous les secteurs de l'économie, mais surtout pour les petites entreprises et leur contribution à la création d'emplois. **Le Comité consultatif recommande de prendre des mesures gouvernementales visant :**

- i) **à accroître l'utilisation d'Internet en fournissant des services et des renseignements gouvernementaux à la communauté de la petite entreprise de manière à accélérer le déploiement d'Internet, à élargir l'accès public et l'alphabétisation numérique et à accroître la valeur que le consommateur tire de l'utilisation d'Internet (Rec. 6.7, Recommandation commune avec le Comité d'orientation sur l'Internet, Rec. 3.8);**
- ii) **à fournir aux PME, en coopération avec le secteur privé, plus de renseignements à des fins commerciales précises sur les coûts de la formation, de l'équipement informatique et des logiciels de même que sur les produits pertinents, les meilleures pratiques et les applications concernant la technologie de l'information (Rec. 6.8);**
- iii) **à rendre disponible, en coopération avec le secteur privé, d'autres possibilités de formation, destinées principalement aux cadres, afin d'aider les entreprises à se brancher à Internet, à apprendre à naviguer sur ce réseau et à recenser les produits de technologie de l'information qui leur seront les plus bénéfiques (Rec. 6.9); et**
- iv) **à multiplier les partenariats de travail entre le gouvernement et les PME afin de favoriser un dialogue continu au sujet des facteurs influençant les petites entreprises quant à leur utilisation de l'autoroute de l'information (Rec. 6.10).**

La santé et l'autoroute de l'information

Le Comité consultatif réitère son appui vigoureux aux recommandations énoncées dans le rapport de CANARIE intitulé *Vers une inforoute santé canadienne : Vision, possibilités et mesures à prendre* et presse les ministres de la Santé et de l'Industrie de leur donner suite (Rec. 6.11). À cet égard, le Comité consultatif accueille favorablement les initiatives liées à l'établissement d'un Système canadien d'information sur la santé et considère les engagements pris en ce sens comme une étape importante pour faire du Canada un chef de file dans

l'aménagement de l'infrastructure santé. De plus, comme il est souligné dans le rapport, le développement d'une infrastructure santé canadienne dépend véritablement de la présence d'un environnement sûr, où la vie privée et la confidentialité des renseignements sur la santé sont protégées. La présence d'un environnement sûr devrait être un principe directeur de la mise en œuvre des recommandations du Comité consultatif.

Le Comité consultatif souhaite aussi que l'infrastructure santé procure des avantages tangibles aux Canadiens non seulement en améliorant les soins de santé, mais en créant des possibilités pour l'industrie et des emplois. **Pour répondre à ces attentes et réaliser la promesse de l'infrastructure santé, le Comité consultatif recommande par conséquent que les ministres fédéraux de l'Industrie et de la Santé, de concert avec les gouvernements provinciaux :** i) **élaborent un plan visant à encourager la croissance des industries canadiennes de la santé, notamment en ce qui a trait aux logiciels, aux systèmes d'information et au matériel «intelligent»;** ii) **donnent rapidement suite au projet de raccorder les hôpitaux, les laboratoires médicaux, les centres de recherche et les cliniques communautaires pour tirer immédiatement parti des possibilités du réseautage de pointe (Rec. 6.12).**

Le Comité consultatif recommande en outre que CANARIE poursuive et élargisse son programme de recherche visant à développer des applications novatrices de l'infrastructure de l'information dans les domaines de la santé et de la télémédecine; il demande aussi au gouvernement fédéral de considérer cet aspect du programme de CANARIE et d'autres travaux de recherche axés sur des applications, dans des domaines tels que l'apprentissage et les besoins des personnes handicapées, comme un pivot important de son futur plan de travail (Rec. 6.13).

L'apprentissage assisté par la technologie

La valeur économique des nouveaux services et des nouvelles applications fondés sur l'aménagement continu de l'infrastructure est aussi évidente dans le domaine de l'apprentissage. Dans son rapport antérieur, le Comité consultatif a souligné l'importance vitale de l'apprentissage continu dans l'économie fondée sur le savoir et l'a considéré comme un «élément conceptuel clé de l'infrastructure canadienne de l'information». Comme dans le secteur de la santé, le Canada peut faire appel à des capacités technologiques dans les domaines des réseaux et du logiciel, aux atouts institutionnels des secteurs publics et privés et à une expertise en matière de systèmes puisqu'il a été pendant plusieurs décennies un pionnier dans le domaine du téléenseignement. Le défi a toutefois consisté à trouver le moyen le plus efficace de combiner le contenu et l'équipement informatique de façon à produire des débouchés commerciaux et des emplois.

Le renforcement de la capacité du Canada à soutenir la concurrence sur les marchés intérieur et international passe obligatoirement par la coopération sur les plans du développement et du marketing de l'apprentissage assisté par la technologie. **Il est par conséquent recommandé que, au moyen de mécanismes comme les Réseaux de centres d'excellence, CANARIE et les politiques d'approvisionnements concernant ses propres programmes de formation et de perfectionnement professionnel internes, le gouvernement fédéral encourage la formation de consortiums mettant en rapport les fournisseurs de technologies et les tenants du savoir**

en vue du développement du marketing de produits et de services d'apprentissage assisté par la technologie, surtout pour les ventes à l'échelle internationale (Rec. 6.14).

Le succès ultime de ces opérations commerciales dépendra largement de la capacité des décideurs d'instaurer un environnement propice et des mesures d'incitation en vue de profiter des débouchés industriels et de remédier aux obstacles institutionnels et autres entraves à l'utilisation de l'apprentissage assisté par la technologie. **Le Comité consultatif recommande de mettre sur pied un mécanisme qui tienne lieu de forum de discussion sur les questions de politiques relatives à l'utilisation de l'inforoute comme soutien à l'apprentissage continu et de faire en sorte que cette initiative tire des contributions d'un vaste ensemble de milieux ayant des intérêts et des compétences dans ce domaine (Rec. 6.15; Recommandation commune avec le Comité d'orientation sur le milieu de travail et l'apprentissage continu, Rec. 7.5).**

Avec l'intégration rapide des applications informatiques à la prestation des services par réseau, intégration qui a été accélérée par Internet, les technologies multimédias s'imposent comme la principale plate-forme pour l'apprentissage assisté par la technologie. Étant donné le caractère de plus en plus central de cette technologie en apprentissage continu et dans un vaste éventail d'industries et de secteurs, il est indispensable de renforcer les capacités du Canada dans ce domaine. **Le Comité consultatif recommande fortement que, par l'entremise des ministères du Patrimoine canadien et de l'Industrie, le gouvernement fédéral s'emploie rapidement à élaborer une stratégie visant à répondre à la diversité des enjeux qui se posent à l'industrie canadienne du multimédia. Cette stratégie doit se pencher sur les questions fondamentales liées aux politiques culturelles, à la promotion du commerce, aux compétences sectorielles et au développement des entreprises, en plus de promouvoir une utilisation accrue de la formation en multimédia (Rec. 6.16).**

Comité d'orientation sur la croissance économique et la création d'emplois, Avril 1997

COMITÉ D'ORIENTATION SUR LE MILIEU DE TRAVAIL ET L'APPRENTISSAGE CONTINU

Question d'intérêt public

«Durant la transition à une économie fondée sur le savoir, que peut faire le Canada pour s'adapter à l'évolution du milieu de travail et à la situation de la main-d'œuvre ainsi que pour développer une culture de l'apprentissage continu? Comment le Canada peut-il utiliser l'autoroute de l'information, y compris les nouvelles technologies d'apprentissage, au cours de cette transition à une économie fondée sur le savoir?»

Étude de base

Les incidences de l'autoroute de l'information sur le milieu de travail, Comité d'orientation sur le milieu de travail et l'apprentissage continu.

Membres du Comité d'orientation

Veronica Lacey (président)
Jean-Claude Parrot (co-président)
David Johnston
Elizabeth Hoffman

Monique Bélanger
Richard Cavanagh
Murray Randall
Laurie Harley

Fonctionnaires

Richard Simpson, Secrétariat du CCAI
Peter Ferguson, Secrétariat du CCAI
Thérèse Rivest, Secrétariat du CCAI
Colette Jubinville, Secrétariat du CCAI
Sandra Chatterton, Développement des ressources humaines Canada (DRHC)
Stephen Walker, DRHC

COMITÉ D'ORIENTATION SUR LE MILIEU DE TRAVAIL ET L'APPRENTISSAGE CONTINU

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

[Lors de sa réunion des 3 et 4 avril 1997, le Comité consultatif sur l'autoroute de l'information a approuvé les conclusions et les recommandations suivantes émanant des travaux du Comité d'orientation sur le milieu de travail et l'apprentissage continu.]

Dans son rapport *Contact, Communauté, Contenu : Le défi de l'autoroute de l'information*, le Comité consultatif a souligné l'importance de l'apprentissage continu «en tant qu'élément conceptuel clé de l'autoroute de l'information» et les préoccupations croissantes relatives à l'évolution du milieu de travail. Deux organismes internationaux ont depuis publié des rapports dans lesquels ils soulignent à leur tour et font valoir l'importance de l'apprentissage continu et des questions touchant le milieu de travail. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a examiné attentivement le rapport réciproque entre l'apprentissage continu, la technologie de l'information et l'évolution de la nature du travail et a indiqué que l'interdépendance entre les milieux de l'apprentissage et du travail s'est accrue au point de nous obliger à repenser les rôles traditionnels et les responsabilités institutionnelles. La Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle de l'Unesco (la Commission Delors) a également mis en évidence la nécessité pour l'apprentissage continu de s'adapter à l'évolution de la nature du travail et de permettre aux gens de jouer un rôle actif dans la communauté. Grâce à ces travaux, il est devenu évident que les questions relatives à l'évolution du milieu de travail et à l'apprentissage continu sont étroitement reliées à de nombreux égards et qu'il convient de les aborder dans le contexte d'une stratégie globale de développement des ressources humaines pour la société du savoir.

Le rôle des gouvernements

Le Comité consultatif note que, dans la conjoncture de la société du savoir, il y a un besoin constant de leadership gouvernemental qui favorisera la réussite de la mise en application de la technologie de l'information non seulement sur le plan de l'infrastructure, mais aussi dans le milieu de travail. Même si le rôle des gouvernements se transforme, la nécessité d'assurer une direction demeure. **Par conséquent, le Comité consultatif recommande aux gouvernements de repérer, dans le cadre de leur rôle de chefs de file, les secteurs économiques où l'adoption et la mise en application de la technologie de l'information sont essentielles et de rendre possible la création de mécanismes tenant compte des intérêts représentatifs du milieu des affaires, des syndicats et autres intéressés en vue de résoudre les principales questions liées à l'emploi et au milieu de travail (Rec. 7.1).** Les conseils sectoriels sont des exemples de tels mécanismes.

Le Comité consultatif reconnaît que la mobilité et la flexibilité dont les Canadiens ont besoin pour accéder à un emploi convenable sont reliées à d'autres domaines de politiques qui relèvent des gouvernements. Dans ce contexte, un rôle essentiel des gouvernements consiste à éliminer les obstacles actuels à l'accès à l'emploi. Au nombre de ces obstacles figure l'absence de politiques cohérentes dans des domaines tels que l'accréditation de l'éducation et de la formation

axée sur les compétences, la transférabilité des pensions et la fiscalité. **Le Comité consultatif recommande donc au gouvernement fédéral d'assumer le rôle de chef de file afin d'assurer la mise sur pied des mesures intergouvernementales de coordination et d'élaboration de politiques nécessaires dans le domaine des normes du travail et de la création d'emplois (Rec. 7.2).**

Les questions relatives au milieu de travail

À la conférence internationale d'Ottawa en décembre 1996, organisée par la direction du changement technologique et organisationnel/de l'entreprise flexible et par Développement des ressources humaines Canada, on a présenté de nombreux exemples d'adaptation réussie du milieu de travail par suite de l'adoption de la nouvelle technologie de l'information. Dans certains de ces exemples, on a eu recours aux conventions collectives pour opérer la transition.

Pendant les discussions au Forum national sur l'autoroute de l'information et l'évolution du milieu de travail, des représentants du milieu des affaires et des syndicats ont reconnu qu'en l'absence de convention collective il est important que les normes du travail continuent de jouer un rôle considérable dans l'orientation de l'évolution du milieu de travail.

Le Comité consultatif note que, pour être efficaces dans la protection du milieu de travail, les normes du travail doivent être modernes et à jour et doivent traduire un besoin de souplesse plus grand. Il reconnaît également l'importance et l'utilité de la négociation collective et des normes du travail pour aider les Canadiens dans la mise en application de la nouvelle technologie de l'information. **Le Comité consultatif recommande par conséquent aux gouvernements d'élever le degré de priorité de la modernisation de la législation sur les normes du travail, par exemple l'initiative en cours visant à modifier la Partie III du *Code canadien du travail*, et de veiller, dans la mesure du possible, à ce que les amendements tiennent compte des intérêts des entreprises et des syndicats et englobent les nouvelles formules de travail et les conditions connexes du milieu de travail (Rec. 7.3).**

L'évolution des marchés du travail et de la nature même du travail nous impose de nous doter d'une plus grande capacité de repérer les compétences demandées par l'offre de travail prévue et d'assortir ces compétences à l'offre. Nous pouvons y parvenir en partie par la mise au point d'outils de mesure économiques supplémentaires et améliorés, comme nous l'avons mentionné plus haut. Toutefois, le partage plus efficace de nouveaux et meilleurs renseignements entre les gouvernements et la disponibilité de matériel d'apprentissage plus nombreux et plus varié, destiné à l'acquisition et au perfectionnement des compétences, nous aideront également à accomplir cette tâche.

Le Comité consultatif recommande que Développement des ressources humaines Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux accentuent leurs efforts en vue d'assortir plus efficacement les exigences en matière de compétences et la demande prévue du marché du travail (Rec. 7.4).

L'apprentissage continu

L'utilisation de la technologie de l'information et des communications est essentielle à la création d'un environnement qui favorisera l'apprentissage continu. **Par conséquent, le Comité consultatif recommande de mettre sur pied un mécanisme qui tienne lieu de forum de discussion sur les questions de politiques relatives à l'utilisation de l'inforoute comme soutien à l'apprentissage continu et de faire en sorte que cette initiative tire des contributions d'un vaste ensemble de milieux ayant des intérêts et des compétences dans ce domaine (Rec. 7.5; Recommandation commune avec le Comité d'orientation sur la croissance économique et la création d'emplois, Rec. 6.15).**

On a déjà entrepris des consultations sur le concept d'un tel mécanisme auprès de nombreuses organisations intéressées, par exemple le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), l'Association canadienne d'éducation (ACE), l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC), l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), le Canadian Publishers' Cancale, l'Open Learning Agency (OLA), IBM Canada, la société Knowledge Connection et l'Association canadienne de la technologie de l'information (ACTI).

Des discussions ont eu lieu avec des représentants du CMEC afin de déterminer la mesure selon laquelle celui-ci est intéressé à jouer un rôle de premier plan par rapport à ce mécanisme. Le CMEC a manifesté son intention d'explorer la façon dont une telle initiative pourrait s'inscrire dans sa stratégie relative à la technologie de l'information et à l'apprentissage. **Le Comité consultatif recommande au Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) d'explorer plus à fond, avec la participation de ministères fédéraux tels que Développement des ressources humaines Canada et Industrie Canada et autres intervenants clés, la création d'un mécanisme permanent chargé de faciliter la résolution des questions de politiques relatives à la technologie et à l'apprentissage (Rec. 7.6).** Les intervenants traiteraient des questions comme les objectifs précis, la faisabilité, le soutien financier et les modalités de rendre compte des travaux du mécanisme proposé.

Le besoin de recherches additionnelles en matière de politiques

Le Comité consultatif reconnaît que la technologie de l'information, comme toutes les nouvelles technologies, peut avoir des incidences négatives et que nous devons peut-être déterminer s'il faut prendre des mesures d'atténuation et, le cas échéant, quelles seront ces mesures.

Les gouvernements devraient par conséquent mener de nouvelles recherches sur les incidences des nouvelles technologies et se joindre à la discussion et au débat publics explorant des mécanismes de rechange pour faire face à la possibilité que le nombre et la qualité d'emplois générés ne répondent pas aux attentes (Rec. 7.7, Recommandation commune avec le Comité d'orientation sur la croissance économique et la création d'emplois, Rec. 6.3).

Le Comité consultatif note que le développement de nouveaux outils de mesure rendant possible les comparaisons multinationales permettra au Canada d'évaluer plus facilement et plus précisément sa transition à une société du savoir. **En conséquence, le Comité consultatif**

recommande au gouvernement fédéral de poursuivre ses activités nationales et internationales en vue de la création d'indicateurs économiques et sociaux utiles et d'effectuer ce travail aussi rapidement que possible (Rec. 7.8; Voir aussi Rec. 1.1. du Comité d'orientation sur la croissance économique et la création d'emplois).

Il faudrait mettre à la disposition de l'organisme consultatif un répertoire de politiques et d'initiatives actuelles sur l'apprentissage continu afin de lui permettre de rehausser la qualité de ses travaux et de faire fond sur les réalisations passées. Le gouvernement fédéral et d'autres organisations ont recueilli beaucoup d'information à ce sujet au pays. Une base de données sur les politiques et les programmes à l'échelle internationale sera également nécessaire. **En conséquence, il est recommandé que le Bureau des technologies d'apprentissage de DRHC continue à recueillir de l'information sur les politiques et les programmes nationaux et internationaux et qu'il partage cette information avec d'autres intervenants (Rec. 7.9).**

L'organisme consultatif aura également besoin d'accéder à un réseau d'experts pour l'aider à déterminer les besoins en apprentissage des divers milieux. Plusieurs réseaux de ce genre existent déjà et pourraient lui procurer l'aide recherchée. Il est donc important que les réseaux actuels d'experts participent et fassent progresser les travaux du mécanisme proposé dans le domaine des politiques.

Comité d'orientation sur le milieu de travail et l'apprentissage continu, Avril 1997

